

CONSEIL D'ÉCOLE DU 29/03/2017

- **Direction de l'établissement** : M. Raynal, M. Hervouët, M. Cheylan
- **Enseignants** : Mme Wasson, M. Ghariani, Mme Sans, Mme Potocki, Mme Mazi, M. Forêt, Mme Michalak, M. Chauveau, M. Ranger, M. Mangot, M. Maurugeon, M. Moussou, Mme Wojciechowicz, Mme Chauveau et Mme Lopez.
- **Parents d'élèves** : Aranda Céline, Chirat Sandra, de Courtois Amandine, Guillo Lohan Sarah, Hugé Hélène Hunaut Delphine, Jaouen Catherine, Pasterska Dominika, Poupard Soizic, Roussel Renata, Turbide Valérie, Werner Marcin

Excusés :

- M. Wolf (IEN), Mme Potocki, M. Ranger

Ordre du jour

Ordre du jour	1
Approbation du compte rendu de la réunion du CE du 12 10 2016	2
Le calendrier scolaire	2
Bilan de la JPO	2
Point d'étape sur les inscriptions	4
Informations sur les projets et classes transplantées	4
Propos liminaires concernant les classes transplantées	4
Les projets	5
Les travaux	6
Informations diverses	6
Mouvement des personnels	6
Visite de l'IEN	6
Visites EEMCP2	7
Les subventions	7
Fête de l'école	7
Questions diverses	7
Filtres (pare-feux) internet et téléphones portables à l'école	7
Evaluation des enfants dans les cahiers et dans les bulletins :	8
Organisation de la journée de grève des enseignants	9
Confiseries à l'école	9

Approbation du compte rendu de la réunion du CE du 12 10 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le calendrier scolaire

Le calendrier scolaire est construit en respectant les contraintes énoncées dans le courrier formel émis par l'Agence tous les ans en se référant à l'article L521-1 du Code de l'éducation.

Aux termes de l'article L521-1 du Code de l'éducation, « l'année scolaire comporte au moins 36 semaines réparties en 5 périodes de travail, de durée comparable, qui sont séparées par 4 périodes de vacances des classes ».

*S'agissant de l'enseignement du premier degré, en référence au décret 2013-77 du 24 janvier 2013, la durée moyenne de la semaine scolaire est de 24 heures avec un volume quotidien souhaitable, chaque fois que cela est possible, de 5 heures 30 (temps non compris des pauses en plus des récréations lorsque l'établissement adopte la journée continue). Cette durée peut être maximum de 6 heures (temps non compris des pauses en sus des récréations lorsque l'établissement adopte la journée continue). **Cette durée peut être portée à 26 heures par semaine au maximum** lorsque l'école a mis en place un projet spécifique d'enseignement des langues vivantes en référence à la circulaire AEFÉ n°2177 du 11 septembre 2012.*

36 semaines, 24h d'enseignements généraux par semaine + 2h d'enseignement du polonais soit 26h par semaine d'enseignement. $36 \times 26 = 936h$

L'IEN de zone valide la proposition faite par le Chef d'Etablissement.

Pour l'année scolaire 2017-2018, le calendrier scolaire est le suivant :

- Rentrée des enseignants : Vendredi 1^{er} septembre
- Rentrée des élèves : Lundi 4 septembre
- 1^{ère} période : du 4 septembre au 25 octobre
 - Vacances de la Toussaint : du mercredi 25 octobre après la classe au dimanche 5 novembre
- 2^{ème} période : du lundi 6 novembre au vendredi 22 décembre
 - Vacances de Noël : du vendredi 22 décembre après la classe au dimanche 7 janvier
- 3^{ème} période : du lundi 8 janvier au vendredi 16 février
 - Vacances d'hiver : du vendredi 16 février après la classe au dimanche 4 mars
- 4^{ème} période : du lundi 5 mars au vendredi 20 avril
 - Vacances de printemps : du vendredi 20 avril après la classe au dimanche 6 mai
- 5^{ème} période : du lundi 7 mai au vendredi 29 juin
 - Vacances d'été : fin des cours le vendredi 29 juin après la classe

Bilan de la JPO

Familles accueillies

	2016-2017		2015-2016		2014-2015		2013-2014		2012-2013		2011-2012	
Total	30		34		32		42		34		26	
Familles accueillies ayant déjà contacté l'école	10	33.5%	5	14.7%	5	15.6%	4	9.5%	3	8.9%	10	38%
Autres	20	66.5%	29	85.3%	27	84.4%	38	90.5%	31	91.1%	16	62%

Stable

PROFIL DES 30 FAMILLES

	2016-2017		2015-2016		2014-2015		2013-2014		2012-2013		2011-2012	
Française	4	13.5%	3	8.8%	2	6.25%	3	7.1%	4	11.7%	1	3%
Binationales	6	20%	8	23.5%	9	28%	10	24.8%	16	47%	11	42%
Polonaises	15	50%	17	50%	16	50%	19	45.2%	14	41.1%	12	46%
Autres	5	16.5%	6	17.6%	5	15.75%	10	24.8%	0	0	2	7%

Stable

PROVENANCE DES ÉLÈVES

	2016-2017		2015-2016		2014-2015	
Saint Exupéry	0	0%	15	34%	12	26%
La Fontaine	6	15.4%	2	4,5%	1	2.1%
Trampoline	0	0%	4	9,2%	1	2.1%
Système Polonais	14	35.9%	10	22,8%	9	19.5%
Système Français	2	5.2%	3	6,8%		
Autre Système	9	23%	3	6,8%		
Non scolarisés	8	20.5%	7	15,9%		
	39		44		46	

Cette année, il n'y a eu aucune famille venant de St exupéry. Un fait est observable: Les familles des autres systèmes nous ont sollicités davantage cette année.

NIVEAUX DEMANDÉS

	2016-2017		2015-2016		2014-2015		2013-2014		2012-2013		2011-2012	
TPS	6		2		9		13		8		3	
PS	4		4		6		9		9		8	
MS	4		5		3		7		3		3	
GS	4		3		4		6		8		2	
Maternelle	18	56%	14	32,6%	22	47,8%	35	70%	28	68,3%	16	61,5%
Inscriptions effectives à l'année N+1			5	35,7%	11	50%						
CP	9		7		7		11		8		6	
CE1	0		8		3		3		2		4	
CE2	2		10		7		0		0		0	
CM1	3		4		3		1		2		0	
CM2	0		1		4		0		1		0	
Elementaire	14	44%	30	67,4%	24	52,2%	15	30%	13	31,7%	10	38,5%
Inscriptions effectives à l'année N+1			13	43,3%	18	75%						
Hors cursus primaire	7											
	39		44		46		50		41		26	

Nous notons les faits suivants:

- Il y a eu davantage de familles intéressées par les niveaux maternelles.
- Le niveau le plus demandé par les parents est le CP
- 7 Enfants hors primaire: 5 pour la classe de 6ème (2 inscriptions en 6ème, 1 inscription en CM2, 2 inscriptions refusées), 2 pour la classe de 4ème (2 inscriptions refusées.)

Point d'étape sur les inscriptions

Comme chaque année et dans l'optique de préparation de la future rentrée, il est demandé aux familles de faire part de leurs intentions pour la prochaine rentrée scolaire. Cette consultation se fait par voie électronique. Pour des raisons techniques, cette enquête est partie uniquement mardi donc il est un peu prématuré de donner des chiffres. Néanmoins, on peut penser que les effectifs devraient rester stable dans le premier degré, identique en nombre de classe à cette année.

Informations sur les projets et classes transplantées

Propos liminaires concernant les classes transplantées

Quelques modifications ont été apportées aux procédures et aux contrats:

- Les dates de réunion de présentation aux familles ont été anticipées
- Un échéancier figure sur le contrat

L'objectif est de préparer au mieux ces temps forts de l'année scolaire et de faire en

sorte que toutes les familles soient en règle avant le départ en classe transplantée de leurs enfants.

Les projets

GS

- Le concours EDD

En novembre dernier, de nombreuses classes de l'école ont visité l'exposition TEXTIFOOD organisée par l'institut français qui proposait un concours sur le thème de l'Education au développement durable

3 classes se sont engagées dans ce projet (la classe de Mme Sans- celle de Monsieur Ghariani et la classe de Grande-section)

Nous avons travaillé sur ce sujet et nous l'avons mis en forme tout au long des 3 premières périodes pour le présenter à l'oral vendredi 24 mars à l'ambassade.

En dehors du concours EDD, le but a été de sensibiliser les élèves aux problèmes de l'environnement:

le transport, le recyclage, les économies d'énergie, le traitement des déchets, la protection de l'environnement, le gaspillage alimentaire et celui de l'eau.

Ces thèmes seront une nouvelle fois abordés sous la forme d'un conte musical que nous allons monter pour la fin de l'année et qui rassemblera tous les élèves de CP et ceux de GS.

CP:

- Classe transplantée: 31/05 au 02/06 à Kozienice, pratique sportive
- Le concours EDD

CE1:

- Classe transplantée: 19/06 au 21/06 à Lutczinca, pratique artistique
- Film candidature Paris Jo
- Printemps des poètes
- Film pour le concours international cinécourt en herbe
- Projet école et cinéma avec une première projection au cinéma qui a eu lieu en décembre, la seconde le 18 avril et la 3e le 13 juin.
- La nuit du théâtre (3 petites pièces policières seront présentées dans une ambiance Agatha Christie....(vendredi 21 avril à 19h30)

CE2:

- Classe transplantée: 4/06 au 09/06 à Serwy, Sport et nature
- Projet sculpture et jeux de cours

CM1:

- Classe transplantée: 5/06 au 09/06 à Tarda, Sport et nature

CM2:

- Classe transplantée: 5/06 au 09/06 à Tarda, Activités sportives
- Projet danse : participation des trois classes à un projet danse en EPS, danses des années 30 (tango, polka, foxtrott, charleston, lindy hop), une représentation est prévue en fin d'année. Les élèves vont faire des recherches sur la période et les différentes danses abordées.

- Liaison CM2/6ème : rallye calculatrice, dictée de la francophonie, projet de lecture autour du développement durable et de l'écologie, réalisation d'affiches sur les œuvres lues en vue d'une exposition. Une journée d'intégration sera proposée en période 5 (juin).
- Sorties prévues/projets en cours ou à venir : château royal avec étude de tableau (thème : portraits historiques) en avril, organisation d'une sortie vélo en lien avec l'éducation routière, projet artistique en prévision à réalisation d'une fresque sur le thème de la littérature de jeunesse (personnages, BD, etc.) avec la venue d'un artiste-grapheur.

Les travaux

- Travaux courants
- Installation de nouvelles caméras dans la cour de récréation
- Rafraîchissement de la salle des maîtres

Sont prévus:

- Réorganisation du hall pour en faire un espace convivial, pris en charge par le conseil d'élèves
- Rafraîchissement du hall

Informations diverses

Mouvement des personnels

2 postes de personnels résidents étaient à pourvoir cette année.

M. et Mme Allot, enseignants titulaires en poste actuellement à Djibouty, feront leur rentrée scolaire dans l'équipe du LFV.

Visite de l'IEN

du 14 au 17 novembre 2016.

C'était sa dernière inspection dans la zone, il termine sa mission cette année.

Les deux zones ZEC et ZEO se trouvent réunies pour un Inspecteur unique l'année prochaine.

Cette dernière mission a été l'occasion de dresser un bilan sur ces 4 années:

M. l'IEN est extrêmement positif sur l'ensemble des champs et il relève des avancées significatives:

- Le système d'évaluation en vigueur
- La réduction du recours à la photocopie
- L'installation des technologies numériques dans les pratiques pédagogiques
- Les devoirs à la maison

Il a réaffirmé ou ouvert cependant de nouveaux chantiers pédagogiques:

- Le langage en maternelle

- Le geste de l'écriture
- Le calcul mental

Visites EEMCP2

Le premier degré profite de la venue des EEMCP2 dans le cadre du conseil de cycle 3: Formation en EMC et en langues vivantes.

Les subventions

Depuis le début de l'année 2017, le lycée a obtenu trois subventions :

- la première, octroyée par M.Pierre-Yves Leborgn', député des français établis hors de France, d'un montant de 5 000 €
- la deuxième, octroyée par M.Louis Duvernois, sénateur des français établis hors de France, d'un montant de 4 000 €
- la troisième, octroyée par l'AEFE, d'un montant de 9 052 €

La subvention attribuée par M.Le Borgn' sur sa réserve parlementaire, est destinée à soutenir le projet d'éducation au développement durable. Elle sera principalement affectée à l'achat de gourdes en matériaux durables pour les élèves. Il est envisagé que le reliquat soit affecté à l'acquisition de fontaines filtrantes, destinées à remplacer les bonbonnes d'eau minérale. Cette dernière partie du projet est encore à l'étude avec Mme Virginie Little, et nécessitera préalablement à sa mise en oeuvre des analyses de l'eau potable distribuée à Saska et Sadyba.

La subvention attribuée par M.Louis Duvernois, sur sa réserve parlementaire, servira à poursuivre l'équipement de l'école primaire en tablettes informatiques.

La subvention octroyée par l'AEFE est imputée sur les crédits de sécurisation des établissements. Elle a d'ores et déjà été employée à l'installation de caméras de surveillance supplémentaires sur les sites de Sadyba et Saska Kupa. A Sadyba, les nouvelles caméras servent essentiellement à couvrir les installations sportives, quant à Saska, elles ont vocation à supprimer des angles morts.

Fête de l'école

Le thème retenu cette année est l'EDD, fil rouge pour 2016-2017.

Questions diverses

Filtres (pare-feux) internet et téléphones portables à l'école

La protection internet est composée de deux types de filtre:

1) Une "liste noire" de plus de 1 million de sites inadaptés ; cette liste est maintenue

par l'université de Toulouse.

2) Un filtrage des résultats affichés par le moteur de recherche Google.

En gros, les requêtes envoyées à Google sont interceptées par le serveur de Sadyba et redirigées vers une version protégée du moteur de recherche ; les résultats de recherche sont filtrés par **Google** et le contenu inadapté est supprimé.

Très important : la protection ci-dessus n'a aucun lien avec les comptes @lfv.pl du personnel ou des élèves. Cette protection s'applique à tous les **appareils** fixes et mobiles (tablettes, smartphones, etc.) connectés via câble ou wi-fi au réseau du primaire.

Par conséquent, la protection ne s'applique pas aux élèves à la maison, même s'ils ont lancé une session @lfv.pl.

Concernant donc la protection à la maison, elle est de la compétence des parents, tel que cela est signifié dans la charte d'usage des TUIC.

Par ailleurs, une réponse pédagogique est apportée à l'ensemble des enjeux concernant la citoyenneté sur internet. Des exemples de productions sont apportés en annexe.

Concernant l'usage des téléphone portable, il est bien noté dans le règlement scolaire qu'ils doivent rester éteint dans le cartable si les enfants en ont. S'ils le sortent durant les activités scolaires ou extra scolaire, cela représente un manquement à ce règlement et un rappel sera fait.

De façon générale, quand un élève sort son téléphone portable, celui-ci est confisqué et n'est rendu qu'aux parents.

Evaluation des enfants dans les cahiers et dans les bulletins :

Une certaine incompréhension des parents quant à la mise en place de la réforme de l'éducation nationale.

Deux types d'éléments de réponse sont apportés:

L'aspect pédagogique et institutionnel:

La loi d'orientation du **10 juillet 1989**, alors que Lionel Jospin est ministre de l'Éducation nationale, **organise la scolarité en trois cycles**. La loi indique : « Les programmes définissent, pour chaque cycle, les connaissances essentielles qui doivent être acquises au cours du cycle ainsi que les méthodes qui doivent être assimilées. Ils constituent le cadre national au sein duquel les enseignants organisent leurs enseignements en prenant en compte les rythmes d'apprentissage de chaque élève. »

En 1991, les programmes pour l'école élémentaire de 1985 et les orientations pour l'école maternelle de 1986 sont publiés à nouveau, mais **accompagnés des compétences à acquérir au cours de chaque cycle**.

En 1992, arrivent dans les écoles les livrets de cycle par compétences, qui constituent une proposition (et non une obligation) de **formule de livret scolaire**, livret qui, lui, est obligatoire.

La phrase suivante « **Les carnets d'évaluation envisagés comme des carnets de notes sont inappropriés à tout âge de l'école primaire** » apparaît dans **un document d'accompagnement publié en 2003.**

Est publié en **2008 le livret de compétences**, à remplir à chaque palier du socle, soit au **CE1, CM2 et 3ème** : il présente connaissances et compétences (non distinguées) à évaluer en référence aux programmes actuels

En 2014 avec la loi de refondation de l'école du socle, les **cycles sont remaniés** et de nouveaux programmes sont mis en place, d'abord les programmes de cycle 1 puis les programmes des cycles 3 et 4.

En 2017 entre en application le **Livret Scolaire Unique** avec des paliers en fin de cycle (CE2, 6ème et 3ème.) Les enjeux et objectifs des évaluations sont affirmés: améliorer l'efficacité des apprentissages en permettant à chaque élève d'identifier ses acquis et ses difficultés afin de pouvoir progresser.

Les modalités d'évaluation évoluent, privilégiant une évaluation positive, simple et lisible, qui valorise les progrès, soutient la motivation et encourage les initiatives des élèves.

L'aspect technique:

En maternelle, nous utilisons un Carnet de suivi des apprentissage papier. En effet, ce nouveau dispositif est encore en cours de construction.

En élémentaire, nous continuons à utiliser Livréval, solution de livret dématérialisé utilisé fréquemment en France. Avec la nécessité de se servir du LSU, Livréval a intégré à son logiciel la possibilité d'export de sa version propre vers le LSU. Il faut cependant noter que cette version du LSU n'est pas optimisée.

Du à un problème de paramétrage, certaines familles ont reçu les deux livrets: Livréval et LSU. C'est bien le format Livréval qui fait foie. Cela sera corrigé pour les périodes suivantes.

Nous travaillons actuellement à une bascule vers le LSU tel que les instructions officielles nous le demande. Lorsque cela sera prêt, les parents en seront bien-sûr informés.

Par ailleurs, la rencontre avec l'enseignant reste le canal à privilégier pour échanger autour de l'avancée des compétences de l'élèves.

Organisation de la journée de grève des enseignants

La parole est donnée aux enseignants.

Sans revenir sur le fond de ce mouvement de grève, les parents d'élèves s'interrogent sur la gestion des élèves.

Il apparaît une nécessaire homogénéisation de l'information passée aux élèves et aux parents en veillant au devoir de réserve. Par ailleurs, lorsqu'un mouvement de grève de cet ampleur advient (12 classes sur 18), la gestion des élèves à l'école devient un vrai problème. C'est la raison pour laquelle les parents d'élèves ont été sollicités pour trouver des modes de garde alternatifs.

Confiseries à l'école

Le rappel sera fait systématiquement aux élèves. Là encore, le règlement intérieur stipule que sont interdits à l'école les chewing gums, les bonbons durs et les sucettes. Je propose de changer cela en "Les confiseries"

Par ailleurs, en début d'année scolaire prochaine, les réunions de rentrée se passeront différemment. Il y aura un temps commun dans le gymnase où prendront la parole le Directeur, les enseignants de langue, les parents élus.

A cette occasion, seront rappelés quelques éléments importants et notamment l'hygiène alimentaire et l'aspect EDD.

Un mail de "compte rendu de réunion" sera alors envoyé à toutes les familles.

La séance est levée à 17h.